



Continuité des apprentissages

Tutoriel de prise en main ECOLE

Profil parents

13/03/2020

Madame, Monsieur,
Cher parents,

Dans le cadre des dispositifs de continuité pédagogique, nous vous proposons ce document afin que vous puissiez accompagner votre enfant dans la création de son compte sur la plateforme « Ma Classe à la Maison » du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED)

Ressources pédagogiques du CNED

Les ressources pédagogiques proposées par le CNED sont accessibles pour les enseignants et les élèves à partir de ce lien :

<http://ecole.cned.fr>

Une fois connectés à ce site, il est possible d'accéder à des ressources adaptées au niveau de la classe (de la GS au CM2)



Connexion à la plateforme « Ma classe à la maison »

A l'aide d'un navigateur internet, on peut se connecter à l'adresse

<https://ecole.cned.fr>

A la première visite, il est nécessaire de créer un compte à votre enfant

Créer un compte élève :

Après avoir cliqué sur le bouton **Créer un compte**, il faut compléter un formulaire.

Tous les champs sont requis :

- le **mot de passe** doit comporter au moins 8 caractères (au moins 1 chiffre, au moins 1 minuscule, au moins 1 majuscule, au moins 1 caractère alphanumérique tel que * ou #
- **L'académie** doit être bien précisée selon votre lieu d'affectation
- Le profil utilisateur doit être positionné sur **Elève**.



Il faut ensuite valider l'inscription en consultant votre messagerie :

- Un mail de confirmation vous a été adressé ayant pour objet « Ma classe à la maison – Elève : confirmation de l'ouverture de compte »
- Vous devez cliquer sur le lien fourni dans le message pour finaliser l'inscription.

Vous êtes désormais inscrit sur la plateforme « Ma Classe à la Maison »

L'ensemble des ressources est accessible aux élèves, qui peuvent consulter librement la totalité des contenus (aucun traçage d'activité ou dispositif de prescription n'est proposé dans la plateforme).

« Ma classe à la maison » ne constitue pas un outil de communication entre l'école, l'élève et sa famille.

Il revient à chaque école de préciser les consignes à transmettre aux élèves et les modalités pour ce faire.